

Cet avis offre plus de précisions concernant les fonctions du régime de protection des ordres de la TSX et de la TSXV, et de communiquer aux participants les améliorations apportées à la fonctionnalité du mainteneur de marché de la TSX. Veuillez noter que les changements aux caractéristiques des protocoles STAMP et FIX, dont toutes les modifications de protocoles liées à ces changements, sont maintenant disponibles.

L'avis aux organisations participantes no 2010-010 a été publié le 7 avril 2010. On y décrit les grandes lignes du plan d'implantation du régime de protection des ordres (RPO) de TMX. TMX est heureux d'annoncer l'inclusion d'une fonction de modification du cours supplémentaire à l'ensemble des fonctions RPO soutenues, offrant à ses clients le plus vaste choix d'options RPO parmi l'ensemble des marchés boursiers nationaux. Ces fonctions permettront aux clients de diriger le flux d'ordres vers la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX sans risque de négociations interconnectées, de blocage de cotes ou de croisement de cotes. Ces nouvelles fonctions ajoutent un complément au routage d'ordres intelligent de la TSX en offrant des options automatisées pour prévenir le routage externe lorsque souhaité et réduire la complexité de la fragmentation du marché pour les clients sensibles à l'augmentation des coûts du routage, de l'exécution et de l'accès aux SNP.

Les options du régime de protection des ordres de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX sont les suivants :

Le marqueur privé OTI est une instruction d'ordre explicite ou implicite. Les OTI sont implicites si aucune instruction spécifique n'a été fournie ou si le marqueur explicite d'OTI a été fourni (choix du client). Les ordres à traitement imposé se transigeront ou se rempliront à la TSX/TSXV sans aucune tentative de protéger les ordres à meilleur cours sur d'autres marchés. En recourant à un OTI (implicitement ou explicitement), l'expéditeur assumera les obligations du RPO sur les OTI.

Le marqueur privé à taux modifié est une instruction d'ordre explicite. Les ordres de type « RPO à taux modifié » empêchent les violations du RPO en permettant seulement les transactions à cours équivalent ou supérieur au meilleur cours sur les autres marchés avant d'ajuster la portion restante au niveau du cours le plus dynamique selon le meilleur cours sur les autres marchés. Les règlements actuels interdisent le blocage des cotes. Par conséquent, il y aura un écart d'un cran entre le cours modifié de ces ordres et le meilleur cours du marché.

Les ordres désignés comme « Annuler le RPO » empêcheront les violations du RPO en permettant seulement les transactions à cours équivalent ou supérieur au meilleur cours sur les autres marchés avant d'annuler la portion restante pour prévenir la négociation ou l'établissement de cotes à des niveaux que les meilleurs cours des autres marchés ne permettent pas.

La TSX continuera à protéger les ordres des abonnés au service de routage d'ordres intelligent (ROI) lorsque les ordres de ROI de la TSX sont redirigés vers d'autres marchés offrant des ordres à meilleur cours.

Des modifications ont aussi été apportées au protocole de communication pour protéger et renforcer la fonctionnalité de mainteneur de marché TSX du courtier inscrit (« CI »). Ces changements comprennent l'admissibilité par défaut de tous les ordres de non-GEM (garantie d'exécution minimale) et la suppression de la mention publique de l'étiquette de participation des CI. Veuillez vous référer à la section ci-dessous contenant les précisions techniques pour obtenir un sommaire de ces modifications.

Michael Taylor	(416) 947 – 4313
Monika Marcziowa	(416) 947 – 4534
Olga Trofimova	(416) 947 – 4355

Les filiales clés de Groupe TMX exploitent des marchés au comptant et dérivés pour diverses catégories d'actifs dont les actions, les titres à revenu fixe et les produits de l'énergie. La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, la Bourse de Montréal, la Natural Gas Exchange, la Boston Stock Exchange